

Covid-19 : Le Département assure la prise en charge des tests de dépistage pour ses agents



Le Conseil Départemental de l'Ariège va désormais prendre en charge le coût des tests de dépistage Covid-19 pour les agents de la collectivité contraints de présenter un passe sanitaire dans le cadre de leur action professionnelle. Cette décision a été actée en commission permanente ce lundi 18 octobre, sur proposition de Christine Téqui, Présidente du Département.

Elle fait suite à l'arrêt de la prise en charge systématique du coût de ces tests par l'Assurance Maladie, conformément à l'annonce du Président de la République du 12 juillet dernier. Depuis le 15 octobre, les tests RT-PCD et antigéniques sont donc devenus payants pour toutes les personnes majeures non vaccinées et sans ordonnance.

C'est donc un choix de bon sens mais aussi de respect pour nos actions auprès des Ariégeoises et des Ariégeois.

« Cette décision découle de la seule volonté d'assurer la continuité du service public. Pour certains agents, le passe sanitaire est incontournable pour accéder aux services sociaux et médico-sociaux ou encore pour travailler dans des établissements culturels. C'est donc un choix de bon sens mais aussi de respect pour nos actions auprès des Ariégeoises et des Ariégeois », assure Christine Téqui.

Pour les personnes ne disposant pas d'un statut vaccinal complet, un test de dépistage permet d'obtenir un passe sanitaire dont la durée de validité est de 72 heures après l'obtention du résultat négatif.

Afin de faciliter les démarches de ses personnels présents sur l'ensemble du département, la collectivité s'apprête à contractualiser avec cinq pharmacies ariégeoises, à Foix, Pamiers, Saint-Girons, Lavelanet et Tarascon.

Cette décision a été entérinée à l'unanimité.

Votre contact

Estelle Tabeaud

Directrice de la Communication

05 61 02 09 77

etabeaud@ariego.fr